

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13

## **SEANCE DU JEUDI 28 JANVIER 2016**

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-huit janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

**Présents** : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Laurent THO, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Laurence VILLENEUVE-ROUSSET, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Céline ROCACHER.

**Absentes et excusées** : - Sophie DAUZAT qui a donné procuration à Claude ALBA.  
- Pascale ROMERO qui a donné procuration à Danièle POURCEL.

Date de la convocation : 20/01/2016

Date d'affichage : 20/01/2016

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

---

Madame Danièle POURCEL donne lecture du précédent compte-rendu. L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **1°) OUVERTURE DE CREDIT ANTICIPEE AVEC INSCRIPTION AU BP 2016**

Compte-tenu du montant des restes à réaliser qui s'élève à 553.30 €, les crédits au compte 2158-129 étant insuffisants, Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à une ouverture de crédit anticipé pour un montant de 2 150 €, somme qui sera inscrite au budget primitif 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 15 voix pour, d'ouvrir un crédit anticipé d'un montant de 2 150 € et d'inscrire cette somme au compte 2158-129 du budget primitif 2016.

### **2°) EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE ROUTE DES ETANGS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'une demande de CU a été déposée en mairie concernant une parcelle située Route des Etangs en vue de la découper en 5 lots destinés à être vendus pour construire des habitations.

L'avis ayant été demandé au SDET, il s'avère que ce projet nécessite la réalisation d'une extension de réseau d'environ 70 mètres à la charge de la commune car cette extension est susceptible de desservir des projets futurs sur des parcelles avoisinantes.

Le montant net du devis s'élève à 3 573.15 € pour la commune ; le coût total des travaux est estimé à 5 671.67 € HT, le SDET prenant en charge la différence.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré et à 15 voix pour, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'extension du réseau électrique Route des Etangs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis du SDET d'un montant de 3 573.15 €
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget primitif de 2016.

### **3°) DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (En application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

#### **DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

### **4°) MISE A DISPOSITION DES SALLES AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente un exemple de convention permettant de cadrer la mise à disposition des salles aux associations.

Cette convention sera présentée lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

## QUESTIONS DIVERSES

1°) - Lecture est donnée du courrier adressé par le propriétaire du dépôt du Pujol à la mairie en réponse à celui qui lui avait été adressé le 17 décembre ; il est décidé d'adresser ces deux courriers au service juridique de l'Association des Maires afin d'avoir un avis.

2°) – Monsieur le Maire annonce la visite de Madame Linda GOURJADE, députée, le Vendredi 12 Février 2016 pour rencontrer en mairie à 18 heures le Bureau de la Société de Chasse et à 19 heures, l'ensemble des élus du Conseil municipal.

3°) – La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 25 février 2016.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.



Claude ALBA  
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Claude ALBA', written over the printed name 'Claude ALBA Maire'.